

Délibération du Conseil Municipal Ville de Villiers-le-bel

Mis en ligne le : 01/06/2023

Séance ordinaire du mardi 23 mai 2023

N°10/Vie des quartiers

Fonds d'Initiatives Associatives - Attribution de subventions

Le mardi 23 mai 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 15 mai 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, Mme Carmen BOGHOSSIAN, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA

Représentés: Mme Hakima BIDELHADJELA par Mme Véronique CHAINIAU, Mme Sabrina MORENO par M. Jean-Louis MARSAC, M. Pierre LALISSE par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Cédric PLANCHETTE par Mme Géraldine MEDDA, M. Hervé ZILBER par M. Sori DEMBELE, Mme Virginie SALIBA par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO

Absente excusée: Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent:

M. le Maire rappelle que le Fonds d'Initiatives Associatives est un nouveau dispositif mis à disposition des associations locales. Il vise à soutenir l'émergence et l'accompagnement des projets des associations intervenant sur l'une des thématiques du contrat de ville. Il a pour but de soutenir la participation des associations au plus près de la vie quotidienne des habitants. Son fonctionnement doit permettre la réalisation de micro-projets développés à l'échelle d'un quartier et portés par des associations, avec une démarche simplifiée.

M. le Maire rappelle également que le dispositif repose notamment sur la présentation des projets devant une commission dont le rôle est d'écouter, donner un avis et proposer un montant d'attribution de subvention dans le respect des conditions fixées par le règlement adopté en séance du Conseil Municipal du 25 mars 2022.

Une commission d'attribution s'est réunie le 20 avril 2023. A l'issue de cette séance, il est proposé de soutenir les projets suivants :



Séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

| Porteur de projet | Nom du projet | Thématique | Descriptif | Coût total de l'action | Subvention accordée |
|-------------------------|--|---|---|------------------------|---------------------|
| Ghetto Star No Limit | Barbecue participatif et Fête de la musique | Cohésion sociale - Culture et Vivre ensemble | Organisation de deux évènements festifs intergénérationnels visant la cohésion sociale et le lien entre les habitants de tous les quartiers: - Le Barbecue Participatif, le 9 juillet au parc des sports en association avec ADLM qui organise la coupe inter-quartiers. - La Fête de la musique, le 21 juin sur le Mail Corneille lors de laquelle 3 DJ se succéderont pour proposer aux habitants de tout âge, des ambiances musicales différentes. | 4 976,86 € | 2 000 € |
| Académie du Sample | Authentic Live Project | Cohésion sociale - Culture | Proposer un évènement le 1er juin à la MJB permettant de faire découvrir aux habitants de Villiers-le-Bel de tout âge le "SAMPLING", comprenant: - Une exposition (photos et explicative) accompagnée de stands d'animations avec des lots à gagner. - Un concert qui sera la restitution des ateliers menés tout au long de l'année: 1h30 de show avec des beatmakers, des rappeurs, des DJ et des musiciens. | 1 408,43 € | 1 126€ |
| Ecoles et Quartier | Le DLM en fête | Cohésion sociale - Vivre Ensemble | Cette action a pour objectif de faire vivre le quartier en participant à la fête de quartier. En partenariat avec d'autres associations du DLM, la ville et l'école Ferdinand Buisson, il s'agira pour l'association Ecoles et Quartier de proposer une « grande kermesse » : tenue de stands de jeux (Pêche à la ligne, chamboultout, tir à la corde), une animation vidéo booth et jeux gonflables | 2 182,13 € | 1 500 € |
| Evrim pour tous | Journée de l'inclusion et du sport adapté | Cohésion sociale - Santé - Sport | Proposition de deux journées évènementielles autour de la sensibilisation au handicap. La première journée aura pour objectif de sensibiliser les enfants dits "ordinaires" (Centres de loisirs de Villiers-le-Bel) à la question du handicap par la mise en situation (yeux bandés) avec l'intervention de professionnels. La deuxième journée sera une compétition inclusive permettant, d'une part, de sensibiliser les clubs sportifs à l'accueil des enfants en situation de handicap et d'autre part de convaincre les parents qu'il est possible que leur enfant pratique une activité sportive. | 1 315,48 € | 1 033 € |

M. le Maire précise que dans un délai de 1 mois après la réalisation du projet, un bilan doit être transmis par l'association à la commune avec les pièces justificatives des dépenses.

M. le Maire propose de verser une subvention aux projets éligibles dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives, suite à la tenue de la commission FIA réunie le 20 avril 2023.



Séance du Conseil Municipal du mardi 23 mai 2023

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 mars 2022 créant le Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) et approuvant son règlement de fonctionnement,

VU les avis rendus par la Commission relative au Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) réunie le 20 avril 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Vie des quartiers – Participation des habitants – Maisons de quartier du 21 avril 2023,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 9 mai 2023,

AUTORISE le versement des subventions suivantes intervenant dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives (FIA) :

- A l'association Ghetto Star No Limit, pour le projet « Barbecue participatif et Fête de la musique » : Montant de la subvention : 2 000 €.
- A l'association Académie du Sample, pour le projet « Authentic Live Project » : Montant de la subvention : 1 126 €.
- A l'association Ecoles et Quartier, pour le projet « Le DLM en fête »: Montant de la subvention : 1 500 €.
- A l'association Evrim pour tous, pour le projet « Journée de l'inclusion et du sport adapté » : Montant de la subvention : 1 033 €.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,

Mme Djida DJAN ALI-TECHTAE

Le Maire,

n-Louis MARSAC

Publication le :

Transmission en Sous-préfecture le :

4 JUIN 2023